



Procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 5 novembre 2020**



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mil vingt, le cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le trente octobre deux mil vingt, s'est assemblé au gymnase Paul Simon 27 rue Edouard Vaillant, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste Borsali Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

PRESENTS :

M. Jean-Baptiste BORSALI, *Maire*

Mme Sandy DESRUMAUX, M. Carlos DA COSTA, Mme Karima MILOUDI, M. Waïl ABOUD, Mme Laura PETREQUIN, M. Khaleel JOOMYE (à partir de 20h20), M. Halim ALOUT, Mme Dahouhia BERDOUK, *Adjoints au Maire.*

Mme Hélène BUNOUST, M. Cyrille DUPUIS, Mme Marie-Lyne DA COSTA, Mme Ingrid ADELAÏDE BEAUBRUN, M. Luis VAZ, Mme Roseline DARCIS, M. Himad DARANI, Mme Catarina MONTEIRO, M. Rodney DRAHMANI, M. Didier FERRIER, M. Abderrazak FADILI, M. Yannick HOPPE, Mme Catherine RIOU, M. Vincent CAPO-CANELLAS, Mme Corinne NARBONNAIS, M. Gérald DURAND, Mme Nikita FRISON-BRUNO, M. Alexandre LOTTIN, *Conseillers Municipaux.*

POUVOIRS :

M. Khaleel JOOMYE Adjoint au Maire à Mme Sandy DESRUMAUX Adjointe au Maire (jusqu'à 20h20), Mme Valéry VANNEREUX Adjointe au Maire à Mme Karima MILOUDI Adjointe au Maire, M. Denis DESRUMAUX Conseiller Municipal à M. Carlos DA COSTA Adjoint au Maire, Mme Manuella BUVAL Conseillère Municipale à Mme Catarina MONTEIRO Conseillère Municipale, Mme Margaux MERLY Conseillère Municipale à Mme Roseline DARCIS Conseillère Municipale, M. Johnny MAGAMOOTOO Conseiller Municipal à M. Gérald DURAND Conseiller Municipal, Mme Martine ROUÉ Conseillère Municipale à Mme Catherine RIOU Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance : M. Waïl ABOUD

SOMMAIRE

Décisions prises dans le cadre de la délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	4
Approbation des procès-verbaux des 24 septembre 2020 et 8 octobre 2020	5
Délibération n° 99 : Décision Modificative n°01-2020 – Budget Primitif Ville.....	5
Délibération n° 100 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter auprès de l'Etat des subventions au titre du second appel à projets pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) pour l'année 2020 – Plan de Relance	15
Délibération n° 101 : Subvention exceptionnelle de 3 500 €uros au « Groupement d'Entraide du Personnel Communal » (GEPC)	18
Délibération n° 102 : Remboursement d'une partie des frais d'adhésion aux ateliers d'arts plastiques lié à la fermeture du Centre Culturel André Malraux pendant la pandémie du Covid-19	19
Délibération n° 103 : Remboursement des frais de scolarité au titre de l'année 2019/2020 correspondant au temps de fermeture du conservatoire pendant la pandémie Covid-19 - Remboursement d'une partie des frais de scolarité du conservatoire municipal.....	19
Délibération n° 104 : Remboursement de frais d'amende forfaitaire	20
Délibération n° 105 : Désignation des représentants pour siéger au sein du Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole (SAVM)	20
Délibération n° 106 : Adhésion de la commune de Bièvres (Essonne) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de la distribution de l'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques.....	21
Délibération n° 107 : Modification du tableau des emplois de la Ville du Bourget.....	22

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BORSALI, Maire du Bourget, à 20 h 02.)

M. le MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous. Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, en préambule de ce Conseil municipal, je souhaite que nous observions une minute de silence en l'hommage des victimes du terrorisme en France, en Autriche ou encore en Allemagne ces dernières semaines. Nous sommes déjà collectivement marqués par le climat anxieux généré par la propagation du Coronavirus et les contraintes économiques et sociales qui en découlent de ces dernières semaines, qui ont en plus été marquées par l'horreur de ces attentats que nous avons connus.

Je veux que nous observions tous ensemble une minute de silence en hommage aux neuf morts qui ont frappé notre pays en France et en Europe. Pour rappel, l'Allemagne a connu un mort le 4 octobre et la France a connu la mort de Samuel PATY et, le 29 octobre, trois morts à Nice ; en Autriche, il y a quelques jours, quatre morts à Vienne.

(L'assemblée, levée, respecte une minute de silence.)

Je déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20 h 04. Au regard du contexte sanitaire, et notamment du confinement décrété par le Gouvernement, la séance du Conseil municipal ne peut pas être valablement accessible au public.

Le caractère public de la séance et le contexte sanitaire me conduisent à soumettre à votre vote le huis clos.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Il est procédé à l'appel et au contrôle des délégations.

Nous avons le quorum.

Décisions prises dans le cadre de la délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le MAIRE.- Vous avez les Décisions que j'ai prises. Avez-vous des questions ?

Mme RIOU.- J'ai une question sur la décision n° 84. Il s'agit de la location d'un véhicule, à quel usage est-il destiné ?

M. le MAIRE.- Ce véhicule est prévu pour le Directeur général des services.

M. DURAND.- Concernant la Décision 82, je situe bien le 77-79 mais de quoi s'agit-il au 6 rue de la République ?

Au regard du montant (275 000 €HT), quel est l'intérêt général de cet achat ?

M. le MAIRE.- Le 77-79 est le local dit « Escalé Beauté » qui donne par l'arrière sur le 6 rue de la République. C'est ce qui est inscrit dans le cadastre (section F n° 264). Je peux vous communiquer les documents si vous le souhaitez.

M. DURAND.- Et quel est l'intérêt général de cet achat ?

M. le MAIRE.- Merci de votre question car elle me permet de développer un axe de mon programme. Une DIA* reçue en août ou début septembre nous indiquait la vente de ce local. Au vu de l'activité projetée (épicerie), j'ai décidé de préempter ce local pour y intégrer un commerce de qualité, du moins un commerce que tout le monde attend. Je ne peux pas encore vous préciser lequel mais je souhaite que ce soit un commerce de bouche.

Pour nous, c'était l'occasion de permettre à la Ville d'agrandir un peu son patrimoine.

Je ne vois pas d'autres interrogations.

Nous devons désigner un Secrétaire de séance, je propose la candidature de M. ABOUD.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Approbation des procès-verbaux des 24 septembre 2020 et 8 octobre 2020

M. le MAIRE.- Avez-vous des observations ? Non, je les soumetts à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 99 : Décision Modificative n°01-2020 – Budget Primitif Ville

M. le MAIRE.- La Décision budgétaire Modificative n° 1 au Budget Primitif 2021 constitue le premier acte politique budgétaire fort de la Municipalité.

Avant de les aborder, je souhaite réaffirmer notre volonté, comme indiqué lors du précédent Conseil municipal du 8 octobre dernier, de vous présenter et de faire adopter, au sein de notre assemblée délibérante, des budgets techniquement sincères qui recensent, dès lors, l'exhaustivité de nos dépenses et de nos recettes, en fonctionnement comme en investissement.

➤ Les corrections apportées au Budget Primitif 2020

Elles concernent principalement les dépenses de fonctionnement, à savoir :

- Les frais de location immobilière valorisée au Budget Primitif à 0 € Or, la Commune a confirmé en 2020, par décisions du Maire, ses engagements contractuels, notamment concernant la location de l'immeuble sis 22/24 avenue Anizan Cavillon.

Certes, une erreur de saisie matérielle est-elle responsable de cet état de fait mais nous avons été dans l'obligation de réalimenter le compte 6132/0200 du chapitre 11 (les charges à caractère général) pour un montant de 260 000 €, les 40 000 € manquants ayant été comblés par des virements de crédits.

Cette situation est d'autant plus troublante que la maquette du Budget Primitif 2020 fait état du montant alloué au BP 2019, soit 300 000 € et 0 € au titre de l'année 2020.

Techniquement, nous étions donc en insincérité budgétaire puisque la ligne à 0 € infirmait les engagements contractuels de la Commune au titre des contrats de location signés avant l'adoption du Budget Primitif 2020.

Inversement, vous constaterez au titre de la ligne 617/824 un montant alloué de 150 000 € à la SPL dans le cadre d'un contrat d'ingénierie dont le renouvellement n'avait pas été approuvé en Conseil municipal. Or le budget a été alloué au BP 2020

sans fondement juridique. Après concertation avec la SPL, et compte tenu des dossiers en cours au titre de notre partenariat, cette enveloppe de 150 000 € a été « re- fléchée » afin de combler partiellement la ligne à 0 € des locations immobilières.

Techniquement encore, cette situation traduit dans le cadre de la construction du BP 2020 un exemple d'insincérité budgétaire.

C'est un constat et non une appréciation polémique de notre part.

- À la demande de l'ordonnateur en fonction à l'époque, la ligne dédiée aux prestations de la restauration collective a été minorée pour la période post-déconfinement à compter du 11 mai 2020.

Afin de répondre budgétairement aux clauses financières qui lient la commune avec le prestataire SOGERES dans le cadre du marché public, nous sommes dans l'obligation de réalimenter la ligne à hauteur de 190 350 €

Là encore, les clauses financières du marché précité nous étant opposables et la période de déconfinement étant également connue, nous nous interrogeons légitimement sur une prévision budgétaire anormalement basse soit 500 000 € au Budget Primitif 2020.

Il s'agit donc techniquement d'un nouvel exemple d'insincérité budgétaire.

Garant du principe intangible de la sincérité budgétaire qui commande d'inscrire l'exhaustivité des dépenses, nous apportons le correctif approprié.

La ligne de 190 350 € permet ainsi de terminer l'année sereinement sans recourir à des rattachements de dépenses obligatoires au titre de l'exercice budgétaire 2021.

→ Ces deux dépenses obligatoires (260 000 € et 190 350 €) représentent, à elles seules, 450 350 € de dépenses supplémentaires correctives au titre de la décision budgétaire modificative.

Vous constaterez que l'ensemble des dépenses nouvelles, hors ces dépenses correctives, s'élèvent seulement à 143 290 €

C'est, malheureusement, le « coût » supporté en 2020 du non-respect du principe de la sincérité budgétaire.

- Conformément à l'engagement pris au dernier Conseil municipal, nous supprimons les frais de représentation du Maire soit 2 500 € inscrits initialement au Budget Primitif 2020.

➤ **Quelques éléments de précision concernant les autres postes de dépenses de fonctionnement**

- Le personnel communal

L'enveloppe de 95 550 € concernant les charges du personnel prend en compte le mouvement du personnel communal au titre des entrées et des sorties, la GIPA ainsi que les avancements de grade qui fait l'objet d'une modification du tableau des emplois présentée ce soir à l'approbation du Conseil municipal.

À la demande des pouvoirs publics, un abaissement temporaire du taux de cotisation CNFPT pour les mois de novembre et décembre 2020 lié à l'implication des agents dans la gestion de la Covid-19, soit -10 400 €

- Une politique sociale renforcée auprès du personnel communal constitue un acte fort de la Municipalité

Une subvention exceptionnelle de 3 500 € sera versée au GEPC afin d'augmenter la valeur faciale des bons d'achat du personnel communal.

Une enveloppe de 7 000 € est fléchée afin de proposer au personnel communal un colis de Noël. Le montant proposé résulte des devis « sourcés » auprès des fournisseurs spécialisés.

- La mise en place d'une nouvelle politique événementielle à travers par exemple les festivités de Noël

Sous la réserve de la gestion de la Covid-19, une enveloppe de 60 000 € est fléchée dans le cadre des animations qui seront proposées aux Bourgetins, en particulier l'installation provisoire d'une patinoire dans le square du général de Gaulle.

- Un audit financier confié à KPMG

À ma demande, un contrat d'audit financier est confié à KPMG afin d'auditer la situation budgétaire de la commune, sécuriser la construction du Plan Prévisionnel d'Investissement pour le mandat 2020-2026 ; la Mairie ne s'étant jamais dotée d'outils prospectifs en matière budgétaire malgré les observations de la Chambre Régionale des Comptes en 2008. Une enveloppe de 22 150 € est fléchée, elle correspond au devis proposé par le prestataire retenu.

Concernant les recettes de fonctionnement, il s'agit principalement d'actualisation.

- Des recettes en baisse concernant les services à la population liées principalement aux remboursements des prestations payantes suite à la fermeture des services pendant la période du confinement.

- À noter de la part de la SIPPAREC, la non-perception pour le compte de la Commune des redevances d'occupation du domaine public des concessionnaires et de la taxe d'électricité.

J'ai demandé à l'administration territoriale de se rapprocher du syndicat afin de régulariser cette situation, le montant cumulé étant de -109 000 € de recettes à percevoir au Budget Primitif 2020.

- À noter, enfin, des subventions non perçues au titre de la politique de la ville soit -7 968 €. Ce point sera abordé avec la Préfète de l'Égalité des Chances et son administration très prochainement.

- *A contrario*, des subventions supplémentaires de nos partenaires institutionnels (CAF notamment) alimentent la section de fonctionnement :

- Les aides ménagères pour 30 000 €;
- La halte de jeux pour 4 000 €;
- Crèche « Les Petits Coucous » pour 30 000 €

- Concernant les 142 500 € liés aux produits exceptionnels, il s'agit principalement des remboursements par Enedis des frais d'électricité payés par la Commune pour les bornes électriques des véhicules Autolib' en libre-service, du remboursement par notre assureur d'un sinistre ainsi que d'une aide exceptionnelle CAF pour la gestion de la Covid-19.

Pour la partie investissement, les recettes d'investissement sont abondées par deux principales subventions, à savoir :

- La DETR pour le programme de la piscine pour un montant de 297 195 € et 518 932 € pour les amendes de police. Il s'agit de recettes certaines puisque nous avons été saisis des notifications.

- La minoration de la subvention Solidéo à hauteur des dépenses hors taxes payées par la Ville, dans le cadre de l'actualisation des appels de fonds au titre de l'opération du groupe scolaire Jean Jaurès, soit 589 753 €. Le complément est reporté au Budget Primitif 2021.

Concernant les dépenses d'investissement, la Commune exerce son droit de préemption urbain sur deux acquisitions :

- L'acquisition d'un local à usage commercial pour un montant prévisionnel de 327 980 €;
- L'acquisition d'un fonds de commerce pour un montant prévisionnel de 44 720 €

Ces deux acquisitions ne tiennent pas compte à l'heure actuelle de la TVA immobilière. Ce point de fiscalité est en cours d'analyse avec le concours du Trésor Public.

Le réajustement des dépenses d'investissement (-239 180 €) concernant le patrimoine communal tient compte du plan de charge de la régie bâtiment et des entreprises en fin d'exercice budgétaire. La Municipalité a, par ailleurs, mandaté un cabinet d'étude afin de disposer d'un diagnostic technique et énergétique de l'ensemble des équipements communaux en vue de sécuriser au plus près la construction du Plan Prévisionnel d'Investissement 2020-2026 dans le cadre de la construction du Budget Primitif 2021.

Au Budget Primitif 2020, une enveloppe de 800 000 € a été allouée aux travaux de l'Hôtel de Ville.

Or, cette enveloppe budgétaire ne correspond pas au montant contractuel du deuxième marché public.

Toujours soucieux de présenter un budget techniquement sincère, nous actualisons les dépenses d'investissement au titre de cette opération, soit :

- **75 000 € concernant les honoraires des architectes, la Covid-19 et les avenants du premier marché ;**
- **193 479 € suite à des réajustements liés à l'état d'avancement des travaux qui doivent se terminer, normalement, au premier trimestre 2021.**

Du fait de l'absence d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement qui permet techniquement de flécher les dépenses et les recettes dans le cadre d'une opération pluriannuelle, des restes à réaliser abonderont au titre des dépenses d'investissement le BP 2021.

En conclusion, les ajustements de la section d'investissement nous permettent de minorer le recours à l'emprunt de -220 133 €, soit 1 769 867 €, le Budget Primitif prévoyant un montant prévisionnel de 1 900 000 €

Il reste néanmoins nécessaire pour équilibrer le budget, puisque la cession de la parcelle située au 51 avenue de la Division Leclerc n'est pas réalisée.

(Entrée en séance de M. JOOMYE.)

Le débat est ouvert.

M. CAPO-CANELLAS.- Monsieur le Maire, vous avez commencé la séance, très légitimement, avec gravité et vous la poursuivez dès le premier point sur un ton particulièrement polémique ; nous ne pouvons que le regretter.

Nous avons déjà eu le débat précédemment et je tire la conclusion que nous aurions dû finalement vous laisser sans projet de budget et avec tout à construire. En effet, vous omettez que vous avez vous-même présenté ce budget, signé, voté et défendu. Et, maintenant, vous conservez ce qui est bon, vous vous arrangez à l'intérieur et, chaque fois que quelque chose évolue d'une manière non souhaitée, dans ce budget réalisé dans des circonstances très particulières, vous essayez d'impliquer l'ancienne équipe alors que c'est votre majorité qui l'a présenté, voté et endossé.

Nous avons déjà eu le débat, c'est une manière de se défausser que je trouve regrettable.

Après, nous arrivons à un moment où le pays est en difficulté, cela a été dit tout à l'heure s'agissant du terrorisme, et nous avons devant nous des heures particulièrement difficiles. Des débats traversent le pays, évidemment la religion musulmane et les Musulmans ne doivent pas être assimilés au terrorisme mais chacun mesure que, derrière ces actes odieux, il y a parfois une volonté de s'assimiler à cette religion. La France a devant elle des moments qui ne seront pas simples. Nous sommes tous dans une société où nous vivons avec la laïcité. C'est un point majeur. Évidemment, nos compatriotes musulmans vivent aussi mal tout ce qu'il se passe, on a été en communion avec les victimes.

À côté de cela, nous voyons bien que la situation économique se dégrade avec toutes ces difficultés liées au Covid-19. Et encore les nouvelles de ce soir sont-elles également terribles de ce point de vue. La conséquence est que, malheureusement, l'argent public va se faire rare. Il nous faut le prendre en compte.

Dans cette Décision Modificative budgétaire, alors que, au Conseil municipal précédent, vous avez fait une présentation un peu apocalyptique des finances communales, nous constatons qu'il y a des recettes : environ 500 000 € en investissement, plus de 166 000 € en fonctionnement. Donc les choses sont claires, vous avez de l'argent.

Et, cet argent, vous le dépensez. Réglons pour une fois ce procès : certes, des oublis ont pu exister dans la préparation technique s'agissant des locations immobilières (encore une fois, vous avez endossé ce Budget), cela peut arriver, rappelons que tout le monde a travaillé en visio ou en télétravail, ce qui ne simplifie pas les relectures collectives. En revanche, lorsque les minorations faites dans ce prévisionnel du budget vous sont utiles, lorsque la compression de la dépense a permis de dégager des marges de manœuvre, vous n'en dites rien. Il est vrai que, à l'époque, un travail a été réalisé puisqu'il a fallu ajuster les crédits en fonction de l'évolution de la maladie et du confinement, donc moins de dépenses.

Nous constatons que vous avez des recettes nouvelles mais qu'une bonne partie provient du produit des amendes de police. Saluons le travail de la Police Municipale sur ce plan. Ces recettes ne seront donc pas forcément récurrentes puisque vous aurez moins de produits d'amende de police en 2020. Or, vous engagez face à ces recettes non pérennes des dépenses inquiétantes : 95 000 € pour une partie de l'année en frais de personnel, cela signifie un

doublement en année pleine 2021, encore faut-il noter qu'un certain nombre d'agents a quitté la Collectivité. Ces 95 000 € sont donc compte tenu de ces départs et d'arrivées que vous avez décidées. Cela fait déjà un solde positif de dépense supplémentaire.

Pour résumer, vous avez des recettes exceptionnelles et vous décidez de dépenses pérennes, que vous porterez pendant dix, vingt ans, voire plus.

Un effet ciseau vous guette et nous inquiète.

Puis, vous mettez en place un certain nombre d'animations, de gestes avec des cadeaux, qui sont annoncés pour le personnel communal. En soi, cela ne peut pas être négatif mais vous indiquez 67 000 € pour les festivités de Noël alors que des crédits y figuraient déjà pour un certain nombre d'activités à ce moment-là ; plus de 18 000 € pour des prestations événementielles, 23 000 € pour l'achat de denrées alimentaires pour des manifestations. Pour les 5 000 € de SMS, nous pouvons admettre que, dans la période actuelle, il faut faire appel à ce type de moyens.

Toutefois, nous avons une inquiétude puisque nous voyons que l'entretien du patrimoine est réduit et que l'autofinancement est très fortement dégradé. À votre place, j'aurais peut-être choisi d'avoir un ton plus modéré. La situation du pays est très exceptionnelle, particulièrement difficile, nous ne connaissons pas les ressources futures des collectivités et de l'État. Est-ce le moment d'engager des dépenses récurrentes, dans l'événementiel, puis de lâcher la bride en termes de charge de personnel ? Il nous paraît difficile d'augmenter ces dépenses de personnel aussi vite, en très peu de temps.

Nous ne pourrions donc pas voter cette Décision Modificative.

J'ai un questionnement s'agissant de la prestation de repas fournis par la SOGERES.

De mémoire, nous avons eu une discussion avec la SOGERES parce qu'une entreprise qui a un contrat a tendance à demander son règlement, quand bien même elle n'aurait pas fait la prestation (confinement). Au Bourget comme dans beaucoup de collectivités, nous avons répondu à l'époque par un rappel de la règle du service fait : s'il n'y a pas de service fait, on ne paie pas la prestation. Il peut s'ensuivre une négociation mais la règle est claire.

Or, vous avez annoncé votre choix de réabonder la ligne. Nous nous interrogeons donc et aimerions comprendre : est-ce l'application stricte du contrat, donc une prestation payée même si elle n'est pas réalisée, ou est-ce le résultat d'une négociation ? Les montants nous paraissent élevés. Nous avons le sentiment qu'il faut résister. Cela a beau être un prestataire, ces sociétés ont bien sûr des services juridiques, il faut quand même défendre le contribuable local. En l'absence de réalisation de service, beaucoup de communes ont répondu que, dans ces conditions, elles n'avaient pas à honorer un paiement pour une prestation qui n'avait pas pu être réalisée, quand bien même chacun sent bien qu'il s'agit d'un caractère de force majeure. D'autres prestations sont au contraire réalisées.

C'est tout ce que je voulais vous dire en quelques mots, en réaffirmant que notre démarche, encore plus dans le contexte que nous vivons, se veut positive et constructive. En

revanche, des points d'alerte majeurs justifient que nous ne voterons pas cette Décision Modificative.

M. le MAIRE.- D'abord, j'abonde clairement dans votre sens concernant ce climat anxigène et la stigmatisation qui peut retomber sur nos compatriotes musulmans en France. Bien évidemment, je les partage et le rôle des élus est surtout de faire comprendre à nos concitoyens qu'un amalgame n'est clairement pas la solution et la chose à faire. Je sais que le rôle des élus peut être utile dans ce domaine. Je connais votre attachement justement à la lutte contre toute forme de discrimination. Sur ce sujet, j'abonde totalement, et je salue vos propos.

Je salue également votre mot d'une vision « apocalyptique » de notre présentation du budget 2020. En effet, cela a été notre ressenti lorsque le contrôle de la légalité nous a indiqué que notre budget était insincère. En 2008, nous avons déjà alerté sur le fait qu'il fallait prendre en main un certain nombre d'outils pour rééquilibrer les choses, quand on vous indique que vous pouvez saisir la Chambre régionale des comptes, c'est effectivement une vision apocalyptique. Nous ne remettons personne cause, ce sont tout simplement des faits. Si je comprends bien, vous remettez encore une fois en cause notre transparence, c'est-à-dire d'indiquer clairement dans la Délibération la situation que nous avons trouvée.

Quand on parle de budget insincère, quand on minore à 0 € des locations immobilières, quand il y a un trou de près de 200 000 € pour finir l'année avec le prestataire SOGERES, je confirme que c'est une vision apocalyptique, parce que ces deux éléments rendent le budget voté le 15 juillet insincère. Ce n'est pas moi qui le dis. Encore une fois, je peux vous apporter les éléments, ce sont les mots justes du contrôle de la légalité et du Trésorier.

Maintenant, nous ne remettons personne cause. Il n'y a pas de diffamation. Comme je l'ai répété au dernier Conseil, ce sont des faits. Nous apportons en plus un fait nouveau avec le contrat SOGERES. Je porte à la connaissance de l'Assemblée délibérante les éléments que nous avons et de quelle manière nous essayons de résorber ce problème.

Il y a aussi la question de l'hôtel de ville. Vous savez très bien, ce n'est pas non plus un reproche mais c'est une réalité, que nous devons prendre en compte des dépenses supplémentaires dans la Décision Modificative concernant ces travaux. Il y a des obligations si nous voulons que cet hôtel de ville soit, enfin terminé, j'espère vraiment au premier trimestre 2020. Nous devons encore abonder ces lignes pour que cet édifice, qui est la maison du peuple, pour employer les grands mots, puisse enfin ouvrir et le personnel retrouver de bonnes conditions pour travailler et faire vivre le service public.

Ce sont des dépenses que nous avons découvertes, nous devons régler ces problèmes. Ce n'est pas une critique, c'est tout simplement un constat dont je fais part à l'ensemble de l'Assemblée qui doit apparaître dans la Décision Modificative afin de porter cela à la connaissance de tout le monde et voté pour rééquilibrer le budget. Cela a été fait mais nous l'indiquons.

Vous savez très bien, monsieur CAPO-CANELLAS, que la DM est le premier acte fort qu'une municipalité nouvelle apporte pour mettre en musique son programme. Je veux bien que vous indiquiez qu'il y a trop de lignes événementielles mais c'est un point que j'assume.

Déjà, nous n'avons pas changé la construction de budget, deux ou trois lignes concernent l'événementiel, les frais de bouche. Cela fera partie du travail du Directeur général des services de mettre de l'ordre et d'essayer de mutualiser tout cela.

En revanche, si vous considérez que nous prenons un risque en ajoutant 60 000 € pour un nouveau marché de Noël, sachez que c'est un choix que j'assume. Dans notre campagne électorale, il était clairement question de donner plus de festivités dans la vie des Bourgetins. C'est ce que nous faisons. Bien évidemment, nous avons prévu la « clause Covid » dans tous les contrats que nous passons, surtout en événementiel. Si demain on nous annonçait que le confinement se prolongeait jusqu'à la fin de l'année, le marché de Noël, la patinoire n'auront pas lieu, ces dépenses ne seraient donc pas imputées.

J'assume ces dépenses nouvelles sur l'événementiel car c'est le choix de notre majorité de rendre la Ville plus festive.

Concernant le personnel, comme vous l'avez très justement indiqué, le personnel communal a vécu une année, comme l'ensemble des Français, particulièrement rude à bien des égards. C'est aussi une forme de considération que la municipalité a envers le personnel qui, dans des conditions difficiles, continue à faire vivre le service public, ce qui est très français. Il est donc tout à fait normal que la municipalité ait une reconnaissance en votant cette subvention au groupement d'entraide du personnel pour les aider à traverser cette période difficile, leur montrer notre reconnaissance totale, sachant qu'ils sont aux avant-gardes de cette crise, au contact avec la population.

C'est tout simplement un acte de reconnaissance de la municipalité envers le personnel.

M. CAPO-CANELLAS.- Je ne prolongerai pas le débat au regard des circonstances.

S'agissant de l'hôtel de ville, chacun mesure que c'est complexe pour un bâtiment ancien n'ayant jamais fait l'objet de travaux. De fait, lorsque l'on engage des travaux, les avenants peuvent arriver. Il faut en limiter le montant. Ensuite, nous avons été amenés à revoir la programmation lorsque nous avons cédé la halle Worthington, il y a donc eu des modifications de programme.

À un moment donné, ces travaux seront terminés et nous pourrons en juger sereinement.

J'ai oublié de parler de la DETR tout à l'heure. J'indique simplement que votre prédécesseur avait reçu du préfet de la Seine-Saint-Denis une modification s'agissant de la piscine. C'est un dossier que nous avons été amenés à suivre ensemble, que vous avez maintenant. Vous pouvez donc inscrire ces recettes mais elles ont fait l'objet d'une négociation avec le Préfet lui-même, qui m'a d'ailleurs fait savoir qu'il maintenait ce qu'il nous avait accordé. C'était un engagement vis-à-vis de la Ville. Le préfet de la Seine-Saint-Denis tient sa promesse aux Bourgetins, acquise sous votre prédécesseur.

Après, nous en terminerons peut-être avec le débat sur la sincérité ou l'insincérité. Vous dites que c'était insincère mais vous l'avez voté et défendu.

Je pense qu'il n'y a pas d'insincérité car il y avait des recettes en face et de l'autofinancement, que vous réduisez maintenant. Soyez logique : vous estimez qu'il y a des dépenses en plus et vous en rajoutez, qui seront en plus pérennes et récurrentes chaque année, avec des recettes exceptionnelles que vous n'aurez pas après. Le propos est juste là.

Dans une logique de construction et de travail au service de la Ville, je ne serai pas plus long.

M. le MAIRE.- D'abord, je remercie le travail de mes deux prédécesseurs concernant la piscine. Je salue ce travail pour obtenir 3,1 M€ pour la piscine, je le reconnais volontiers. Sachez que je m'inscris dans ce travail puisque, moi-même ayant été reçu par le Préfet, j'ai obtenu 1 M€ supplémentaire, soit un total de 4,1 M€. Vous avez raison, nous savons nous rassembler s'agissant des projets dans l'intérêt des Bourgetins. Je n'ai aucun mal à reconnaître l'apport de mes deux prédécesseurs sur ce dossier.

Ensuite, nous avons perçu des recettes, par exemple les amendes de Police mais dites-vous qu'avec la vente qui ne s'est pas effectuée sur le terrain de la Division Leclerc et les dépenses nouvelles, nous avons tout de même à lever un emprunt d'environ 200 000 € moindre que les prévisions. Ce qui en soi est un exploit.

Comme vous l'avez dit, nous ne prolongerons pas ces débats mais le budget présenté est équilibré avec un emprunt moins important que prévu par les services précédents. Encore une fois, quand il s'agit de reconnaître les mérites de chacun, je le fais très volontiers.

M. DURAND.- J'ai une question concernant le cabinet Quadra Consultant, chasseur de têtes : quel est l'objet de sa mission pour 6 000 € ?

Quand vous parlez de transparence, à la fois vous maniez le côté « je suis d'accord avec mes prédécesseurs » et « je ne suis pas tellement d'accord » en employant des termes type « remettre en ordre » ou « de remettre de l'ordre ». Or, si on remet de l'ordre, c'est que ce n'était pas bien avant. Si vous avez des choses négatives à dire, dites-le clairement. Vous avez tendance à manier la carotte et le bâton. Je crois que la carotte est quelque chose de bien connu chez vous....

Mme DESRUMAUX.- Chez les.... *(Inaudible.)*

M. DURAND.- Effectivement, j'ai vu cela chez une de vos collègues. Je souhaite que vous parliez plus honnêtement. Chaque fois, c'est vous la transparence et l'opposition ne l'est pas, la gestion précédente n'était pas transparente. Je vois par exemple que les structures gonflables que vous avez utilisées pour huit jours ont coûté plus de 20 000 €, c'est bien mais cela me fait penser à César « *du pain et des jeux* », on amuse et on donne un peu. Si c'est bien cela votre façon de gérer, essayez d'être plus clair s'il vous plaît Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Je vous remercie, monsieur DURAND, votre intervention me permet de porter un certain nombre d'éclaircissements à votre connaissance.

Vous demandez de l'honnêteté mais c'est exactement ce que je viens de faire en saluant le travail de mes prédécesseurs. Comme vous le dites, les mots ont un sens. Je n'ai aucun problème à reconnaître le mérite de mes prédécesseurs sur un certain nombre de sujets.

Vous parlez donc de transparence et c'est ce que je fais. Je mets en lumière ce qu'il s'est passé dans le budget. M. CAPO-CANELLAS a clairement indiqué qu'il y a eu une erreur, c'est normal, cela arrive et nous l'avions voté. Je n'ai aucun problème avec cela.

Pour le pain et les jeux, c'est une conception que nous avons, le Beaujolais que vous offriez au marché correspond-il au pain ou aux jeux ? C'est une chose que je veux continuer. C'est une manière d'essayer de redonner un peu de gaieté aux Bourgetins dans une période très anxiogène. Si divertir la Ville n'est pas une priorité pour vous, ou du moins un programme pour les Bourgetins, c'est votre conception. Encore une fois, je la respecte mais ce n'est pas la mienne.

Vous voyez également que nous faisons des dépenses dans l'intérêt général quand nous choisissons de préempter des locaux parce que nous ne voulons pas voir s'installer un certain type de commerce, pour offrir une offre commerciale de qualité, s'agit-il pour vous du pain et des jeux ? Du superflu ? Je me pose la question.

La Décision Modificative est construite de manière à essayer d'avancer dans la logique de divertir les Bourgetins, d'investir pour offrir à la Ville un meilleur patrimoine commercial notamment. Vous verrez, monsieur DURAND, dans le prochain budget que nous commençons à travailler qu'il y aura beaucoup d'investissements dans l'intérêt des Bourgetins pour changer l'environnement, le cadre de vie, investir pour grandir le patrimoine de la Ville, offrir une meilleure qualité de vie en somme, tout simplement.

Comme vous le voyez, « *du pain et des jeux* », c'est bien, cela divertit mais nous investissons aussi dans l'avenir quand nous préemptons des locaux, quand nous voulons offrir des commerces de qualité. Ce n'est pas du divertissement, c'est un service rendu aux Bourgetins.

M. DURAND.- Comme vous m'avez interrogé, je vous réponds sur les préemptions. C'est votre droit et votre politique. Après, il était de notre ressort de demander quel en était l'intérêt général.

Je termine avec le Beaujolais en vous rappelant que vous participiez aussi à la commission du marché, vous savez donc de quoi vous parlez.

M. le MAIRE.- Je sais tellement bien de quoi je parle que je n'étais pas contre. « *Du pain et des jeux* », cela me correspond très bien.

Je soumetts la Décision Modificative à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : 8 voix contre, 25 voix pour.

Délibération n° 100 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter auprès de l'Etat des subventions au titre du second appel à projets pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) pour l'année 2020 – Plan de Relance

Mme DESRUMAUX.- Mesdames, Messieurs, Chers collègues, la Délibération qui est présentée à votre approbation concerne le second appel à projets proposé par l'État dans le cadre du plan de relance. Ces fonds exceptionnels débloqués par les pouvoirs publics ont pour objet de soutenir le financement des collectivités territoriales dans leurs projets et permettre ainsi aux secteurs du bâtiment et des travaux publics de traverser la crise économique provoquée par la Covid-19.

Dans sa forme, il s'agit d'une Délibération « fleuve » demandée par les services de la Préfecture qui détaille, pour chaque opération éligible à la DSIL, l'économie générale de l'opération et surtout son plan de financement.

Concernant notre commune, nous vous proposons de demander à la Préfecture d'abonder à hauteur de 4 100 000 € une subvention d'investissement en vue de financer le programme de la réalisation de la nouvelle piscine. Une première dotation prévisionnelle de 3 100 000 € avait déjà été fléchée.

Je vous rassure, monsieur CAPO-CANELLAS, suite à la rencontre de Monsieur le Maire avec le Préfet, un engagement a été pris avec ce dernier d'augmenter le montant initial de 1 000 000 € portant ainsi la demande à 4 100 000 €, et je l'en remercie.

La Délibération précise le plan de financement de la piscine tel qu'arrêté le 5 novembre 2020. Ce plan de financement sera amené à évoluer dans les prochains mois, des demandes de subventions étant pendantes auprès d'autres partenaires institutionnels, en particulier l'agence du Sport, la région Ile-de-France, le département de Seine-Saint-Denis ainsi que l'EPT Paris Terres d'Envol.

Le principe de précaution budgétaire nous amène à consolider les lignes à 0 € dans l'attente de la confirmation desdits financements par les institutions précitées.

Ainsi, ce soir, outre cette demande, nous avons valorisé dans le plan de financement la DETR pour 297 195 € et la Métropole du Grand Paris pour 2 000 000 € dont nous attendons la convention de financement.

Dans le cadre de la transition écologique, nous proposons de solliciter deux autres subventions d'investissement au plus fort taux concernant :

- La végétalisation de la cour de l'école maternelle Saint-Exupéry dont le coût prévisionnel des travaux est de 280 085,90 €HT ;
- La végétalisation du square Charles de Gaulle (démolition de la zone bassin) dont le coût prévisionnel des travaux est de 21 484,70 €HT.

Ces deux dernières opérations entreront dans le plan de charge des investissements au titre de l'exercice budgétaire 2021, la Préfecture demandant à financer des projets opérants.

Avez-vous des questions ?

M. HOPPE.- Vous nous proposez ce soir une Délibération sur une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de l'imputation suite à un investissement local. Au nom de mon groupe *Une équipe qui agit pour le Bourget*, je veux d'abord vous rappeler que chercher des financements extérieurs pour des équipements ou pour investir dans le cadre de vie des Bourgetins est toujours utile non seulement pour préserver les finances de la Ville mais aussi pour le pouvoir d'achat des Bourgetins. C'est d'ailleurs ce que je me suis efforcé de faire lorsque j'exerçais le mandat de Maire avec la précédente équipe municipale et c'est ce que faisait aussi Vincent CAPO-CANELLAS, notre maire honoraire.

Permettez-moi d'indiquer quelques mots sur les trois projets que vous nous proposez dans le cadre de cette demande de subvention, à laquelle nous serons favorables.

Madame la Première adjointe a dit quelques mots sur la piscine. C'est un dossier que je connais bien, il est nécessaire dans le cadre de la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Nous l'avons initié et commencé à le porter. Comme le rappelle la note de synthèse, c'était nécessaire, la piscine actuelle avait besoin d'être déplacée, son emplacement venait percuter le calendrier de réalisation des Jeux Olympiques. L'emplacement de la future piscine lui permettra d'ailleurs d'être plus accessible, d'être enfin desservie par des transports en commun et d'y réaliser des places de stationnement, nécessaire pour s'y rendre. Si la Ville parvenait à réaliser cette piscine, ce serait une bonne nouvelle pour l'ensemble des Bourgetins.

Vous savez combien les combats et les échanges avec Paris 2024 ont été nombreux, ils ont été difficiles mais ils ont été engagés ; le Conseil municipal en était régulièrement informé à l'époque. Malgré les nombreuses discussions avec le délégué interministériel, l'État et les différents acteurs des Jeux, la piscine n'est pas financée par les Jeux Olympiques, raison pour laquelle j'avais décidé il y a quelques mois de lancer une étude de programmation dont vous héritez aujourd'hui et que, avec l'appui de notre Sénateur, il y a fait allusion tout à l'heure et vous l'avez dit, monsieur le Maire, je vous remercie pour vos propos à mon égard, nous sommes allés chercher de premiers financements pour réaliser cette ambition utile pour les Bourgetins et pour l'apprentissage de la natation dans un Département où un enfant sur deux ne sait pas nager lorsqu'il arrive en classe de 6^e, ainsi que pour la pratique de la natation de loisir pour les Bourgetins.

Aussi, nous sommes allés chercher il y a un an un engagement financier fort et précieux de Monsieur le Préfet. Monsieur le Maire, vous avez indiqué une information complémentaire au Conseil municipal ce soir, mais également Patrick OLLIER pour la Métropole du Grand Paris avec lequel, Vincent CAPO-CANELLAS et moi-même, avons pu avoir un accord sur 2 M€ d'engagement de la Métropole à nos côtés. Je veux ici et à mon tour remercier ces deux partenaires que sont les services de l'État et la Métropole du Grand Paris pour leur engagement pour l'avenir du Bourget.

Nous avons lancé des recherches de financement, vous en aurez encore d'autres à faire non seulement auprès de M. le Préfet mais aussi auprès du département de la Seine-Saint-Denis, de l'EPT Paris, Terres d'Envol. Le Vice-président en charge des Jeux Olympiques a quelques moyens d'obtenir du Président de Paris, Terres d'Envol un engagement financier sur la piscine.

En tout cas, cela ferait sens puisque cet équipement sera sans doute, au-delà du Bourget, utile notamment à Dugny.

En tout cas, Monsieur le Maire, j'espère que vous serez totalement mobilisé pour obtenir des financements extérieurs comme j'ai moi-même pu l'être. Nous espérons que vous pourrez aboutir pour obtenir l'argent nécessaire à cette réalisation.

Le deuxième projet est la végétalisation de la cour maternelle Saint-Exupéry. Vous l'avez peu évoqué, madame la Première adjointe mais l'école maternelle Saint-Exupéry fut longtemps une maternelle d'application à laquelle les Bourgetins sont particulièrement attachés. Les équipes enseignantes, pédagogiques, je pense que vous l'avez oublié monsieur le Maire mais je sais que vous partagerez mes mots en cette semaine de rentrée scolaire et après les moments difficiles qu'ils ont vécus, j'en profite pour leur redire, je pense au nom de tous ici, notre soutien et nos pensées dans ces moments difficiles qu'ils traversent avec l'ensemble de leurs collègues. Ils font un travail remarquable dont nous aurons bien besoin.

En effet, cette cour est particulièrement minérale, peu adaptée désormais pour protéger les petits Bourgetins des contraintes du réchauffement climatique. Il convient de les en protéger, raison pour laquelle j'avais lancé une étude il y a quelques mois pour créer des îlots de fraîcheur. Je vois Mme MILOUDI qui connaît bien ces sujets, que vous aviez évoqués un temps dans d'autres moments et d'autres écoles, c'est pour faire baisser la chaleur dans nos écoles.

Sur l'école maternelle Saint-Exupéry, vous héritez d'un dossier sur lequel j'ai veillé, je suis heureux de le voir apparaître dans les demandes de subvention pour commencer par l'école maternelle Saint-Exupéry mais ce sera aussi une cour moins minérale et plus ludique pour les petits Bourgetins. Là aussi, c'est un projet pour lequel il faut chercher des financements extérieurs et nous serons favorables à ce que vous alliez rechercher l'ensemble des financements nécessaires pour l'accomplir.

Concernant la végétalisation du square Charles de Gaulle, nous sommes tous conscients qu'il est un poumon vert au cœur de notre ville particulièrement fréquenté. En effet, il était nécessaire de lui redonner une nouvelle jeunesse et de repenser certains espaces. Face à la préoccupation environnementale, le végétaliser est un projet que nous soutiendrons aussi.

Toutefois, le projet que vous présentez ne fait que quelques lignes, j'imagine que c'est une première étape d'un projet plus global. J'ai bien compris qu'il s'agissait de mettre de la terre végétale et d'enlever mais je pense que vous aurez une autre ambition que vous nous présenterez à un moment donné puisque, dans vos engagements de campagne et dans les nôtres, le square était une préoccupation forte. Je ne sais pas si vous parviendrez à installer le kiosque à gourmandises qui faisait partie de vos promesses mais, en ce qui concerne la végétalisation, nous y serons favorables ainsi qu'à toutes formes de végétalisation dans la Ville.

Voilà les quelques mots, monsieur le Maire, madame la Première adjointe, mes chers collègues, dans un esprit constructif que je voulais apporter sur cette Délibération, que nous voterons donc favorablement.

Mme DESRUMAUX.- Je vous remercie, monsieur HOPPE, pour ces quelques mots. Cela fait plaisir de s'entendre, parfois.

M. le MAIRE.- Également merci, monsieur HOPPE, de ces paroles qui vont dans la construction, ce que je plaide depuis un certain nombre de mois. Je suis vraiment heureux de les entendre. Je vous en remercie chaleureusement.

Vous connaissez, messieurs HOPPE et CAPO-CANELLAS, les deux sujets de la maternelle Saint-Exupéry et de la piscine. D'ailleurs, je tiens à remercier Mme DESRUMAUX qui s'est battue avec moi pour obtenir ce million supplémentaire de la part du préfet LECLERC. Cela permet de baisser la contrainte en charge pour la Ville.

Je vous indique également que, concernant le square Charles de Gaulle, c'est une promesse de campagne. Sans polémique, il est vrai que le square a bien vieilli et qu'il lui faudrait une nouvelle jeunesse. Sa rénovation était un engagement de notre campagne, vous voyez que nous en entamons avec l'année 2020 les prémisses par une demande de subvention. Vous avez également le prix de cette première refonte du square. Vous pouvez donc constater que nous entamons les sujets forts de notre programme, en faisant en sorte que les choses aillent dans le bon sens.

Connaissant vos engagements écologistes, que je partage, avec M. DARANI et M. FERRIER, nous souhaitons débitumer un peu le square, en faire un vrai poumon vert. Nous avons connu ces dernières années de fortes chaleurs dès les mois de mai et juin, il est important d'offrir aux Bourgetins des îlots de fraîcheur. Nous devons donc essayer de redonner une nouvelle jeunesse à ce square qui est le seul poumon vert de notre ville afin qu'il soit utile à l'ensemble des Bourgetins. Cela fait aussi partie de notre politique « Vert » de redonner à la Ville un peu de nature. Cela s'accroîtra dans d'autres projets. C'est notre vision de rendre la Ville moins minérale et de faire en sorte que la nature reprenne un peu ses droits.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumetts à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 101 : Subvention exceptionnelle de 3 500 €uros au « Groupement d'Entraide du Personnel Communal » (GEPC)

M. le MAIRE.- La commune du Bourget a signé avec le « Groupement d'Entraide du Personnel Communal » (GEPC) une convention d'objectifs et de moyens qui arrive à son terme le 31 décembre 2021.

La convention triennale, adoptée au Conseil municipal le 20 décembre 2018, couvrant la période 2019-2021 a pour objet de favoriser et d'aider au développement des activités du GEPC, notamment les actions diverses en faveur des agents communaux, retraités ou leurs ayants droit, les agents communaux en situation précaire et l'encouragement aux sports et à la culture.

Dans le cadre de ses activités, le GEPC permet notamment à 138 enfants du personnel de 16 ans ou moins de bénéficier des actions sociales de l'association, ce qui représente 89 familles.

Pour les festivités de la fin d'année 2020 à destination des enfants du personnel communal, il est proposé aux membres du Conseil municipal de verser une subvention

exceptionnelle de 3 500 € au titre de la participation de la Commune au financement de places pour un bateau-mouche à Paris ainsi que l'augmentation de la valeur faciale du bon d'achat de 46 € à 60 €

La dépense résultant de la présente subvention exceptionnelle est imputée au chapitre 65/6574-520 au titre de l'exercice budgétaire 2020.

Y a-t-il des observations ? Je soumetts à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : 8 abstentions et 25 voix pour.

Délibération n° 102 : Remboursement d'une partie des frais d'adhésion aux ateliers d'arts plastiques lié à la fermeture du Centre Culturel André Malraux pendant la pandémie du Covid-19

M. DUPUIS.- En raison de la crise sanitaire, le Centre Culturel André Malraux est resté fermé du 17 mars 2020 au 4 juillet 2020, fin de l'année scolaire.

Suite à cette fermeture, plusieurs familles se sont manifestées pour demander un remboursement de leurs frais d'adhésion.

Les adhérents (enfants ou adultes) concernés peuvent effectuer un règlement trimestriel ou annuel.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver :

- le remboursement du troisième trimestre pour les familles impactées ayant opté en début d'année pour un règlement annuel ;

- le remboursement du deuxième trimestre (au prorata) pour les familles impactées s'étant acquitté des frais d'adhésion pour un règlement trimestriel.

Bien évidemment les familles ayant effectué un règlement annuel se verront rembourser le troisième trimestre cumulé au prorata du deuxième trimestre.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'observation, je soumetts la Délibération à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 103 : Remboursement des frais de scolarité au titre de l'année 2019/2020 correspondant au temps de fermeture du conservatoire pendant la pandémie Covid-19 - Remboursement d'une partie des frais de scolarité du conservatoire municipal.

M. DUPUIS.- Pendant la période de la pandémie Covid-19, le conservatoire du Bourget est resté fermé du 17 mars 2020 au 4 juillet 2020, fin de l'année scolaire.

Suite à cette fermeture, plusieurs familles se sont manifestées pour demander un remboursement des frais de scolarité correspondant à cette période de fermeture.

Par délibération n° 79 du 24 septembre 2020, le Conseil municipal a approuvé le remboursement des frais de scolarité du conservatoire au titre de l'année 2019/2020 d'un montant de 19 565,01 € pour 249 familles qui ont acquitté l'intégralité de leur facture 2019 - 2020 et

peuvent ainsi prétendre à un remboursement au *prorata* pour cette période du 17 mars 2020 au 4 juillet 2020.

Or, depuis cette date, 47 familles supplémentaires se sont manifestées pour demander un remboursement.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au remboursement des frais de scolarité du conservatoire au titre de l'année 2019/2020 pour les 47 familles qui en ont fait la demande, soit un total de 3 695,80 €

M. le MAIRE.- Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas, je sou mets la Délibération à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 104 : Remboursement de frais d'amende forfaitaire

M. le MAIRE.- Le 1^{er} septembre 2020, M. Stéphane BAUDOIN, employé à la mairie du Bourget a été verbalisé avec son véhicule de service pour « stationnement gênant sur un emplacement réservé aux livraisons », 2 rue Francis de Pressensé.

En effet, M. Stéphane BAUDOIN intervenait en urgence suite à l'appel d'un riverain signalant une suspicion de fuite d'eau, avenue Francis de Pressensé. Ne voulant pas entraver la bonne circulation des bus, il s'est ainsi garé temporairement sur une place de livraison, ne trouvant pas de places disponibles alentours.

C'est pourquoi, au vu des circonstances, M. Stéphane BAUDOIN sollicite le remboursement de l'amende de 35 € qu'il a par ailleurs dûment acquittée auprès de la Direction générale des Finances Publiques.

Par la présente délibération, le Conseil municipal est donc requis pour :

➤ Autoriser à faire procéder au remboursement des frais d'amende forfaitaire en faveur de M. Stéphane BAUDOIN, utilisateur du véhicule immatriculé 8001 ZT 93, pour un montant de 35,00 €

Avez-vous des observations ? Je n'en vois pas, je sou mets la Délibération à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 105 : Désignation des représentants pour siéger au sein du Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole (SAVM)

M. le MAIRE.- Dans le cadre du développement de l'offre de transport à l'échelle métropolitaine, Paris et une vingtaine de villes franciliennes se sont associées pour créer le syndicat Autolib' Vélib' Métropole afin d'offrir à leurs concitoyens un service de vélos en libre-service et de location de véhicules électriques.

À ce jour, Autolib' Vélib' Métropole, présidé par Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, compte parmi ses adhérents 103 communes, 3 Établissements Publics Territoriaux, le département des Hauts-de-Seine et Val de Marne, la région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris. Cette dernière a prévu d'apporter une aide financière importante (environ 4 M€/an)

pour l'installation et l'exploitation des stations Vélib' prévues dans toutes les villes adhérentes au syndicat en dehors de Paris.

Autolib' Vélib' Métropole intervient aux côtés des collectivités pour les accompagner durant toutes les étapes du déploiement des stations.

Les techniciens d'Autolib' Vélib' Métropole recueillent auprès des collectivités les emplacements potentiels des stations et participent aux repérages sur site permettant de les valider. Ils supervisent également les études techniques préalables, assistent aux réunions sur site et s'assurent du bon état d'avancement des travaux et du respect des délais.

Par délibération n° 73, adoptée en séance du 24 septembre 2020, M. Denis DESRUMAUX a été désigné en tant que représentant titulaire et Mme Ingrid ADELAÏDE-BEAUBRUN en tant que représentante suppléante pour siéger au sein du Syndicat « Autolib' et Vélib' Métropole » (SAVM).

Or, une inversion a été faite et il est proposé au Conseil municipal de désigner les représentants suivants :

- Mme Ingrid ADELAÏDE-BEAUBRUN, comme membre titulaire
- M. Denis DESRUMAUX, comme membre suppléant

Avez-vous des observations ? Je soumetts la Délibération à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 106 : Adhésion de la commune de Bièvres (Essonne) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de la distribution de l'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques

M. FADILI.- Par un courrier du 21 septembre 2020, la commune de Bièvres (91) a fait part au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) de son intention d'y adhérer au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz, de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de l'électricité et de la compétence en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques.

Le Comité du SIGEIF a ainsi autorisé cette adhésion par sa Délibération du 12 octobre 2020.

Conformément aux dispositions du CGCT, la Délibération du SIGEIF est notifiée à chacune de ses collectivités adhérentes, qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion de cette nouvelle commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Bièvres au SIGEIF au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz, de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de l'électricité et de la compétence en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques.

M. le MAIRE.- Avez-vous des observations ? Je n'en vois pas, je soumetts la Délibération à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 107 : Modification du tableau des emplois de la Ville du Bourget

Mme BERDOUK.- Chaque fonctionnaire appartient à un cadre d'emploi dans l'une des trois catégories hiérarchiques (A, B et C) :

Catégorie A → cadre supérieur de la fonction publique territoriale ;

Catégorie B → cadre intermédiaire de la fonction publique territoriale ;

Catégorie C → agent d'exécution.

Chaque cadre d'emploi (A, B et C) comprend un ou plusieurs grades composé(s) de plusieurs échelons. Au cours de sa carrière, le fonctionnaire bénéficie d'avancements d'échelon et éventuellement de grade.

L'avancement de grade est le passage d'un grade à un grade supérieur à l'intérieur d'un même cadre d'emploi (A, B et C). Il permet statutairement l'accès à des fonctions supérieures et à une rémunération plus élevée.

L'avancement de grade se fait au choix de l'employeur ou après la réussite à un examen professionnel.

L'avancement de grade au choix de l'employeur a lieu lorsque celui-ci souhaite promouvoir à un grade supérieur parmi ceux qui remplissent les conditions fixées par le statut de la fonction publique territoriale.

Après avis de la CAP qui ne lie pas juridiquement l'employeur, ils sont promus dans leur nouveau grade.

C'est pourquoi, techniquement, il est nécessaire, pour nommer les agents dans leur nouveau grade de :

→ Supprimer les anciens grades « inférieurs » puisque les agents promus accèdent à un grade plus élevé ;

→ De créer les nouveaux grades correspondant ainsi à la création des nouveaux postes.

Cette suppression des anciens postes corrélée à la création des nouveaux postes concerne donc les mêmes agents. Il ne s'agit pas, en conséquence, de la création de nouveaux postes budgétaires qui augmentent le nombre des agents au sein des effectifs. On reste sur les mêmes effectifs.

En revanche, il convient d'actualiser le tableau des emplois qui recense l'ensemble du personnel avec leur cadre d'emploi et leur grade.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Non, je soumetts à votre approbation.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Je clos la séance du Conseil municipal en vous souhaitant une bonne soirée.

(La séance est levée à 21 h 09.)